

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES HEBERGEMENTS

## ACTIVITAL

---

### – GENERALITES –

ACTIVITAL est une association loi 1901 dont le siège social est situé à Presqu'île des Branlasses, Les Settons, 58230 Montsauche-les-Settons, France, et immatriculée au registre des sociétés sous le numéro FR13778465708. L'utilisation des sites et l'achat de prestations proposées par ACTIVITAL implique l'entière adhésion du client aux présentes conditions de vente et leur acceptation dans l'intégralité de leurs dispositions.

ACTIVITAL est constitué de deux bases d'activités : ACTIVITAL LES SETTONS, située à Presqu'île des Branlasses, Les Settons, 58230 Montsauche les Settons et ACTIVITAL BAYE, située à Baye, 3, la tuilerie 58110 BAZOLLES. Les deux bases proposent à leurs clients des prestations d'hébergements, de restauration, d'activités encadrées ainsi que de location de matériels nautiques et terrestres.

ACTIVITAL est un centre agréé par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour l'accueil de « Classes Environnement ».

ACTIVITAL est titulaire des agréments Jeunesse et des Sports et Education Nationale.

### ART 1 - RESERVATION ET PAIEMENT

#### ART 1.1 - Réservation en ligne

Une réservation effectuée via le site internet devient effective dès lors que le règlement en ligne de l'intégralité du montant aura été réalisé et accepté, après avoir reçu les informations et l'invitation à payer, options et taxe de séjour incluses.

Ce règlement vaut donc contrat et acceptation sans réserve des CGV.

**Le règlement** se fait en ligne, via la **plate-forme de paiement en ligne Ingenico** (par carte bancaire)

Pour tout autre mode de règlement, merci de contacter directement Activital par téléphone au 03.86.84.51.98, ou email : [settons@activital.net](mailto:settons@activital.net)

#### ART 1.2 - Réservation en direct

En cas de réservation effectuée directement auprès de l'accueil d'Activital, les tarifs faisant foi sont ceux apparaissant sur le devis envoyé au client pour acceptation.

Les prix indiqués sont exprimés en Euros, sont TTC et valables 1 mois à compter de la date d'envoi du devis.

La réservation d'une prestation sera effective à réception par ACTIVITAL du devis signé par le client.

Le client a alors 10 jours pour verser les arrhes ou la totalité du séjour selon les modalités de règlement définies ci-après.

En l'absence de règlement, les prestations restent disponibles à la vente.

La réception par ACTIVITAL du montant des arrhes ou du montant total du séjour vaut également pour acceptation de la réservation.

### Modalités de règlement

Lorsque la réservation ou les prestations interviennent moins de 30 jours avant le début du séjour ou que le montant total du devis est inférieur ou égal à 800 Euros, le prix total du séjour ou des prestations doit être réglé à l'acceptation du devis.

Lorsque la réservation ou les prestations interviennent plus de 30 jours avant le début du séjour ou si le montant total du devis est supérieur à 800 Euros, un acompte à hauteur de 30% du montant total du devis doit être réglé à l'acceptation du devis.

Le solde doit être réglé au plus tard 30 jours avant le début du séjour.

Cas particulier pour les établissements publics :

La demande de séjour émanant d'établissements publics sera confirmée à réception du devis validé ainsi que d'un courrier d'intérêt faisant apparaître la date du conseil d'administration qui validera le séjour.

Un acompte de 30% du prix total du séjour devra être versé à l'acceptation du devis.

### **Modes de Paiement**

Vous pouvez régler votre séjour ou vos prestations par paiement à distance par carte bancaire via la plate-forme de paiement en ligne Ingenico, par carte bancaire par téléphone, par chèque, en espèces, en chèques vacances ou par virement. Les paiements par virement ne pourront être acceptés et enregistrés à votre compte que s'ils nous parviennent au plus tard 48h avant le début de votre séjour ou de vos prestations.

RIB ACTIVITAL :

Banque : Crédit Agricole Centre Loire

RIB : 14806580006649044000021

IBAN : FR7614806580006649044000021

BIC : AGRIFRPP848

### **ART 2 - ABSENCE DU DROIT DE RETRACTATION**

S'agissant de prestations de services et d'hébergement, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée, le droit de rétractation dans un délai de 7 jours ne s'applique pas (article L.121-20-4 du Code de la Consommation).

### **ART 3 - LOCATAIRES**

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil indiquée dans l'état descriptif de la location.

La réservation vaut pour le nombre de personnes prévues lors de la réservation.

La location conclue entre les parties ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers sauf accord écrit d'Activital. Toute infraction au contrat serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts exclusifs du locataire.

### **ART 4 – PRIX & PRESTATIONS INCLUES DANS LA LOCATION**

Les tarifs des locations d'hébergements et prestations proposées sur [www.activital.net](http://www.activital.net) sont mis à jour régulièrement et font foi, sous réserve d'erreur ou d'omission. Ceux publiés sur les sites des revendeurs sont indiqués à titre indicatif et peuvent différer des tarifs en vigueur. Un minimum de nuitées en fonction de l'hébergement et de la période de réservation peut conditionner la réservation de certains hébergements.

**Le prix de la location inclut :**

- Les charges eau et électricité.
- Un jeu de clés
- La mise à disposition du logement propre avec l'ensemble de son équipement (cf inventaire du logement)
- Le papier toilette, les sacs poubelles, un torchon de cuisine, le liquide vaisselle (Chalets et Tipis)

**Le prix de la location n'inclut pas :**

- La taxe de de séjour
- Les activités, réservables sur place ou en ligne.
- Les frais de dossier applicables aux séjours de groupes constitués de plus de 10 personnes.

**ART 5 – TAXE DE SEJOUR**

La taxe de séjour est applicable pour toute personne majeure séjournant sur nos bases. Son montant est fixé chaque année par la Communauté de Communes (Morvan Sommets et Grands Lacs). La taxe de séjour est collectée par ACTIVITAL et reversée chaque mois à la Communauté de Communes. Elle est facturée en sus du prix de la location.

**ART 6 – OPTIONS**

Les options suivantes sont réservables et payables à la réservation des hébergements en ligne et en direct. Il est à noter que certaines options ne sont pas disponibles pour tous les hébergements.

**Petits-déjeuners** : réservables en ligne pour l'intégralité du séjour, tarifs spécifiques par adulte et par enfant, en fonction des disponibilités dans le planning.

**Ménage en option :**

Pour les Chalets, Tipis et Chambres Cabines, vous pouvez souscrire une option « ménage intégral ».

Celle-ci peut être achetée au moment de la réservation, sous réserve des contraintes internes d'organisation d'ACTIVITAL.

En cas de non-respect des consignes de libération des espaces loués, une somme forfaitaire vous sera facturée en supplément.

**Linge de lit en option:**

Pour les Chalets, Tipis et Chambres Balcon loués, vous devez apporter les draps de lit correspondants: lit(s) une personne, lit(s) deux personnes et/ou canapé(s) convertibles 2 places.

Vous pouvez louer un kit de draps de lits (10€ par personne) au moment de votre demande de

réservation, sous réserve des contraintes internes d'organisation ou de disponibilité d'ACTIVITAL.

Le tarif unique est de 10€ par personne.

Ce kit comprend drap housse, taie d'oreiller, housse de couette.

Les draps sont fournis et inclus dans le tarif des Chambres Cabines, de la Chambre Panoramique Vigie et de la Cabane Etape.

**Forfait animaux :** uniquement en Chalets et Tipis. Le forfait s'entend pour un animal et pour la durée du séjour. La configuration des hébergements ne permet pas d'accueillir plus de deux animaux par hébergement.

## **ART 7 – DEPOT DE GARANTIE**

Des dépôts de garantie sont demandés aux clients afin de garantir la restitution des lieux et matériels en bon état à l'issue du séjour ou des prestations, et conditionnent la remise des clefs de l'hébergement et la communication de codes d'accès (barrière, boîtiers sécurisés selon les hébergements, sanitaires du camping).

Le dépôt de garantie sera effectué par chèque, carte bancaire, carte bancaire par téléphone ou sur le site internet par le biais d'une préautorisation de prélèvement via la plateforme sécurisée Ingenico, en amont du séjour, au plus tard le jour de l'arrivée.

Le montant n'est ni bloqué ni prélevé du compte bancaire, mais le locataire garantit ainsi le règlement des frais au cas où un dégât surviendrait dans la résidence ou au matériel loué. Cette préautorisation sera levée après la fin de séjour, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

## **ART 8 – EFFECTIFS DES GROUPES ET RESTAURATION**

### **Effectifs des groupes :**

Est considéré comme groupe un ensemble de plus de 10 personnes.

Les effectifs définitifs des groupes constitués sont à communiquer au plus tard 30 jours avant le séjour.

Toute modification d'effectifs à la baisse postérieure à cette date ne sera pas prise en compte pour la facturation. Celle-ci reprendra les éléments quantitatifs du devis accepté par le client.

### **Restauration :**

ACTIVITAL propose un service de restauration collective pour les groupes et particuliers hébergés sur nos bases, sous réserve de réservation en amont du séjour.

Une fois la réservation confirmée, nous vous ferons parvenir une « fiche restauration » qui indiquera les effectifs précis pour chacun des repas pris au cours de votre séjour, ainsi que les régimes alimentaires spécifiques et allergies éventuelles.

La fiche restauration est à retourner impérativement au plus tard 30 jours avant le début du séjour pour que les éléments puissent être pris en compte.

Aucune modification d'effectifs à la baisse postérieure à cette date ne sera prise en compte pour la facturation.

## **ART .9 – MODIFICATION / ANNULATION DE SEJOUR**

### **ART 9.1 - Modification ou annulation du fait du vendeur :**

En cas de force majeure, ACTIVITAL pourra modifier certains éléments du séjour ou des prestations et en faire part au client qui pourra accepter ou refuser de conserver le séjour ou les prestations modifiés.

En cas de non-acceptation par le client du séjour ou des prestations modifiées, ACTIVITAL remboursera l'intégralité des sommes versées, sans possibilité de demande de dommages et intérêts.

### **ART 9.2 - Modification ou annulation du fait du client :**

En cas d'annulation, vous devez nous informer par mail à l'adresse [settons@activital.net](mailto:settons@activital.net) : la date de réception de ce mail déterminant la date d'annulation.

Les conditions d'annulation sont les suivantes :

**Annulation avant l'arrivée** sur les lieux : en fonction de la date d'annulation, des indemnités pourront être retenues selon les conditions suivantes :

- Jusqu'à 41 jours inclus avant la date de début de séjour, restitution intégrale du montant de la réservation.
- De 41 jours à 30 jours inclus avant le début du séjour, remboursement de 70% du montant,
- De 31 jours à 15 jours inclus avant le début de séjour remboursement de 50% du montant,
- En deçà du 15ème jour avant la date de début de séjour la totalité du montant du séjour est due.

Le client pourra demander le **report** du séjour sous conditions du règlement complet et d'en avoir fait part à Activital au moins 30 jours avant le séjour, par e-mail ou courrier recommandé. Ce report devra avoir lieu dans un délai de 18 mois maximum suivant la date de début du séjour initialement prévue, avec ajustement éventuel du montant si le report est effectué sur une période proposant des tarifs d'hébergements plus élevés.

**Annulation de fait** : Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et Activital peut disposer de son hébergement. Le montant versé reste également acquis à Activital-

**Séjour écourté** : si le séjour est écourté, pour quelque motif que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement.

**Cas de force majeure** : ACTIVITAL répond au bon déroulement de la prestation, sans toutefois être tenue pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de tiers. Néanmoins, même dans ces dernières hypothèses, ACTIVITAL s'efforcera de rechercher les solutions appropriées pour surmonter les difficultés apparues.

## **ART 10 – ASSURANCE**

Le locataire doit avoir contracté une assurance responsabilité civile en villégiature. Il est responsable de tous les dommages survenant de son fait.

## **ART 11 – ARRIVEE & DEPART**

Avant la date de début de séjour, le client recevra un email de confirmation de la réservation, comportant les informations nécessaires à sa venue.

**L'heure d'arrivée est fixée à 16h, celle du départ à 10h** : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir Activital afin d'organiser son arrivée en autonomie. Il sera possible de récupérer les clés de certains hébergements dans des boîtiers sécurisés.

**Des places de parking** gratuites sont mises à disposition en extérieur.

**Dépôt de Garantie pour les Chalets et Tipis** cf Art 7 : il conditionne l'entrée dans les lieux.

**Inventaire** : lors de votre entrée dans votre location, vous devez contrôler l'inventaire et signaler au plus tard le lendemain avant 10h tout problème ou élément manquant auprès du personnel du bureau d'accueil. A défaut, l'inventaire sera considéré comme complet. Tout objet détérioré ou cassé doit être notifié au bureau d'accueil dès que possible au cours de votre séjour. Le coût de son remplacement vous sera facturé à prix coûtant sur présentation de justificatif.

**Le nettoyage** des locaux et matériels pendant la durée du séjour est à la charge du locataire. Le locataire engage aussi sa responsabilité en cas de dégradation des matériels collectifs.

## **ART 12 – REGLEMENT INTERIEUR / UTILISATION DES LIEUX**

Le locataire utilise la location d'une manière paisible et en fait bon usage, conformément à la destination des lieux. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.

Le locataire doit respecter les autres résidents et le voisinage en adoptant une attitude courtoise et en évitant les bruits intempestifs, tardifs ou très matinaux. Les espaces communs sont à la disposition exclusive des résidents. Les visiteurs éventuels n'ont pas accès à ces espaces sauf autorisation explicite d'Activital. Concernant les déchets, le tri sélectif est mis en place, il doit être strictement respecté.

## **ART 13 – MINEURS**

Les mineurs peuvent être acceptés à partir de 16 ans sur demande écrite et décharge de responsabilité signée par les 2 parents ou administrateurs légaux.

#### **ART 14 – ACCUEIL DES ANIMAUX :**

Les animaux domestiques sont admis sur nos sites dans les Chalets et Tipis moyennant un forfait de 15€ par animal, sur présentation d'un certificat antirabique, d'une attestation d'aptitude pour la détention dans le cas de chiens catégorisés. Les animaux ne doivent pas nuire à la tranquillité et la sécurité des résidents (tenue en laisse notamment), doivent respecter les règles élémentaires d'hygiène (ramassage des déjections obligatoire) et l'intégrité des installations. Ils restent à tout moment sous la responsabilité de leur propriétaire. Nous nous réservons la faculté de refuser l'accès à certains animaux en fonction des contraintes internes, et aux animaux considérés comme dangereux.

La présence d'animaux doit être impérativement signalée lors de la réservation.

#### **ART 15 - DONNEES PERSONNELLES**

Les informations relatives à la gestion des données personnelles sont consultables sur le site Activital via le lien suivant : <https://activital.net/mentions-legales/>